

Assemblée générale du 17 Mai 2017 Salle Dufeux.

Accueil des participants à 18h 30

Lecture de la lettre du président Thomas Gronier n'ayant pu se libérer.

M. Souchon prend la parole pour exposer les points suivants en présentant un diaporama :

Présentation de l'association

Son origine, les buts : alerter, faire connaître, protéger

Présentation du Site internet réalisé par Luc Bernard adresse mail du site

Présentation du bureau élu lors de l'assemblée constitutive

Président : Thomas Gronier

Vis présidents : Martine Dossin, Karine Bernard, Michel Souchon

Trésorier : Thomas Ducamps

Secrétaire : Sophie Carton

Démarches entreprises

-Ecole du diable :

Début 2011 à ce jour

Recherches historiques

Projet alternatif

Position de la mairie

Pétition lancée par Urgences patrimoine ayant recueillie plus de 1000 signatures.

Recours : 1 contre le permis de démolir et 1 contre le permis de construire et 1 contre la délibération mentionnant la cession d'un bien communal à un investisseur privé.

-Abbatiale de Ham : depuis des mois il pleut à l'intérieur de l'église.

Nous avons proposé par courrier adressé à M. Labille avec copie à la sous-préfecture, de protéger les toitures des deux édifices communaux : l'école et de l'abbatiale. A ce jour sans réponse.

Exemples de sauvegarde :

Le château de La pilule à St Quentin : exposé de Karine Bernard sur toutes ses démarches pour empêcher la démolition de cette superbe demeure, les obstacles rencontrés et le succès final.

Château de Montières : restauré après un incendie grâce à une association.

L'Imprimerie Cassel est maintenue dans son état d'origine par M. et Mme Cassel puis Michel Souchon et Patricia Vidal.

Autres à venir : Portail de la ferme d'Athies, arbres du cimetière d'Athies.

Fresque de la gare de Ham.

Vos alertes : un débat à lieu au sujet du « parc » Délicourt et des arbres bordant le mur du cimetière.

Appel aux soutiens, aux compétences et candidatures au conseil d'administration :

M. Sirot rejoint le CA

Conditions d'adhésion :

Adhésion simple : 5 €

Adhésion familiale : 10 €

Adhésion de soutien : 40 €

Participation aux frais d'avocats : 100 €

Membre bienfaiteur au-delà de 140 €

Une carte es remise à chaque adhérent.

Des questions sont posées, notamment concernant l'attitude du CM. M. Bonef prend la parole en précisant que le projet était initié lors de son mandat mais qu'il ne connaissait pas l'historique de cette maison.

Martine Dossin parle de la réunion concernant l'aménagement de la place. Les 3 membres du CM n'en ont pas été informés

L'AG se termine vers 20h et se poursuit autour d'un buffet favorisant des discussions informelles.

